Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNE DE SISTERON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 Février 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le deux du mois de Février

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Procurations	7
VOTES	28
POUR	28
CONTRE	1
ABSTENTION	1
Date de convocation	23/01/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire

<u>PRESENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. BOY JP. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

PROCURATIONS: MM/MMES PELOUX N. à SPAGNOU D. RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., CLARES P. à BRUNET M., MUNS A. à LAUGIER N., SCHMALTZ E. à C. REYNIER, PICHON H. à CODOUL B., SEBANI S. à FERAUD S.

ABSENT EXCUSE: DERDICHE C.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance

2024-01-05 SF

<u>OBJET</u>: ACTUALISATION AUTORISATIONS DE PROGRAMME - BUDGET PRINCIPAL

Vu la délibération n° 2022-10-15 SF du 17 Novembre 2022 approuvant le passage du budget principal de la commune à la M57 au 1er janvier 2023 Vu la délibération n° 2022-11-09 SF du 14 Décembre 2022 approuvant le passage au Compte Financier Unique (CFU) de l'ensemble des budgets de la commune au 1er janvier 2023

Vu la délibération n° 2023-04-07 SF du 27 mars 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier

autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent

Vu la délibération n° 2023-05-03 SF du 14 avril 2023 définissant et adoptant les autorisations de programme du budget principal Considérant que conformément au Règlement Budgétaire et Financier il y a lieu de procéder à l'actualisation des autorisations de programme qui ont été précédemment votées en rappelant d'une part que les crédits de paiement annuel (CP) non consommés ne sont pas reportés et que d'autre part selon l'article L.5217-10-9 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget il peut être liquidé et mandaté les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des

BUDGET GENERAL (TTC)	DEPENSES vote AP - crédits paiement indicatifs / réalisation			RECETTES indicatives / réalisation		
	total	prévision	réalisation	total	prévision	réalisation
2023-01 / 789 élargissement chemin Basse Chaumiane	VOTE AP	900 000,00 €	0,00€	total	140 000,00 €	0,00€
	CP 2023	400 000,00 €	0,00€	2023	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	400 000,00 €				
	CP 2024	450 000,00 €		2024	70 000,00 €	
	CP 2025	450 000,00 €		2025	70 000,00 €	
2023-02 / 801 Nouvel Alcazar	VOTE AP	5 900 000,00 €	0,00€	total	1 228 835,89 €	0,00€
	CP 2023	1 400 000,00 €	0,00€	2023	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	1 400 000,00 €				
	CP 2024	2 000 000,00 €		2024	416 554,54 €	
	CP 2025	2 950 000,00 €		2025	614 417,94 €	
	CP 2026	950 000,00 €		2026	197 863,41 €	
2023-03 / 928 Restaurant scolaire école du Thor	VOTE AP	1 300 000,00 €	160 121,02 €	total	135 800,00 €	0,00€
	CP 2023	550 000,00 €	160 121,02 €	2023	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	389 878,98 €				
	CP 2024	1 139 878,98 €		2024	135 800,00 €	
	CP 2025	0,00€		2025	0,00€	
2023-04 / 929 Centre de secours	VOTE AP	3 468 000,00 €	54 779,42 €	total	2 483 500,00 €	0,00€
	CP 2023	350 000,00 €	54 779,42 €	2023	0,00 €	0,00 €
	caducité CP	295 220,58 €				
	CP 2024	1 063 220,58 €		2024	534 500,00 €	
	CP 2025	1 880 000,00 €		2025	1 414 500,00 €	
	CP 2026	470 000,00 €		2026	534 500,00 €	

Mis en ligne le 05/02/2024 Å 11h55

REÇU EN PREFECTURE le 05/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 28 voix POUR

APPROUVE les autorisations de programme listées ci-dessus

Pour Copie Conforme, Le Maire Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 05/02/2024 Å 11h55

REÇU EN PREFECTURE le 05/02/2024